



Assurance Marchandises



Profitez de la vie avec *Assurance*



C.I.A by 



kimi

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification



📍 Rez-de-chaussée Immeuble L'EBRIEN, Rue du Commerce, Plateau, Abidjan
☎ (+225) 27 20 25 98 00 📠 (+225) 27 20 33 60 65 🌐 www.gna.ci

LA VITAMINE
CERTIFIÉE



OBJET

L'assurance des marchandises a pour objet de garantir les dommages et pertes subis par ces marchandises au cours d'un voyage maritime, aérien, terrestre ou ferroviaire.

GARANTIES

FAP SAUF

L'Assurance Franc d'Avaries Particulières Sauf (transport maritime FAP sauf) ou Accidents Majeurs (transport aérien) ou Accidents Caractérisés (transport terrestre) couvre les dommages limitativement énumérés dans la police, et dont la preuve incombe à l'assuré. L'assurance FAP sauf couvre toujours l'avarie commune et les avaries particulières.

TOUS RISQUES

L'Assurance Tous Risques couvre tous les risques qui ne sont pas exclus expressément dans la police.



QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- ❖ Prendre toutes mesures utiles visant à limiter les dommages et à sauvegarder les marchandises sinistrées,
- ❖ Sauvegarder les recours contre tous tiers présumés responsables,
- ❖ Requérir au plus dans les **24 HEURES**, un Expert qui aura pour mission de:
 - ❖ Constater la matérialité des faits et confirmer le lieu de survenance;
 - ❖ Déterminer les causes et les circonstances exactes du sinistre;
 - ❖ Indiquer les travaux nécessaires pour les réparations;
 - ❖ Suivre l'exécution de ses travaux;
 - ❖ Chiffrer les dommages;
 - ❖ Prescrire au besoin les mesures propres à limiter les dommages
- ❖ Transmettre aux Assureurs un dossier de réclamation comprenant
 - ❖ Les documents liés à l'expédition (Certificat d'assurance, facture commerciale, titre de transport...)
 - ❖ Les documents liés au sinistre (Rapport d'expertise, factures de réparation, lettres de réserve...)